



## Indemnité de licenciement pour inaptitude

Par **lolo08**, le **12/07/2013** à **16:00**

bonjour,rnj'ai été considéré inapte à tous poste de travail en procedure de danger art R 4624-31 rnvoilà ma question est-ce-que cette procédure relève d'un licenciement d'origine professionnelle ou non?rnce qui change beaucoup de chose dans les indemnités de licenciement.Pouvez-vous également me préciser l'article correspondantrnm merci

Par **moisse**, le **13/07/2013** à **08:46**

bonjourrnCette procédure ne concerne que l'inaptitude aux postes de travail de l'entreprise.rnPersonne à ce stade de votre exposé ne peut vous indiquer si vous avez été victime d'un accident du travail ou d'une pathologie relevant des maladies professionnelles.rnVous avez cité l'article correspondant.